

toute amélioration ou réparation aux locaux relève du maître de poste.

PARC NATIONAL DE KEDGEMEKOOGE (N.-É.)

Question n° 2892—M. Crouse:

1. Quel montant d'argent le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dépense-t-il pour mettre en valeur le Parc national de Kedgemekooge en Nouvelle-Écosse en 1965?

2. Des employés du ministère seront-ils appelés à faire de ces travaux ou est-ce qu'on mettra ceux-ci en adjudication?

3. A quelle date le ministère pense-t-il que le travail de mise en valeur commencera dans la région du parc?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. \$645,000.

2. La moitié de l'argent au moins sera dépensé à des travaux accordés par contrat, à la suite d'appel d'offres. Le reste sera dépensé en travail à la journée.

3. On ne peut citer aucune date précise, mais ce sera au début de la nouvelle année financière.

(Texte)

***A PROPOS DE LA PRÉSUMÉE FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE, LE SAMEDI**

Question n° 2893—M. Pigeon:

1. Est-ce l'intention du ministère des Postes d'ordonner que tous les bureaux de poste du Canada ferment leurs portes le samedi à l'année longue? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

M. Alexis Caron (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1 et 2. Comme nous l'avons déjà indiqué à l'honorable député, le ministère des Postes n'a pas l'intention d'ordonner que tous les bureaux de poste du Canada ferment leurs portes le samedi, à l'année longue, pour les raisons suivantes: En principe, nous permettons aux petits bureaux de poste ainsi qu'aux bureaux urbains sans facteurs de fermer une demi-journée par semaine, en plus de la fermeture du dimanche. Cette demi-journée est habituellement choisie selon les besoins particuliers de l'endroit. Par exemple, le jour de fermeture des magasins et des maisons d'affaires.

Dans les endroits desservis par des facteurs, la manière de procéder, quant à la demi-journée de congé par semaine, peut varier considérablement. De toute façon, on livre le courrier le samedi. Les succursales postales des villes importantes ferment habituellement le samedi après-midi, avec tout de même quelques exceptions à la règle.

Les heures d'ouverture relèvent des directeurs de district, les fonctionnaires supérieurs des services extérieures des Postes, qui s'arrangent pour que celles-ci coïncident avec les besoins de la collectivité. L'expérience a démontré que cette pratique donne satisfac-

tion, et nous ne voyons pas la nécessité d'y apporter des changements. De plus, comme la transmission du courrier a lieu aussi le samedi, il faut que le personnel soit de service pour en assurer la réception et la livraison; autrement, on occasionnerait des retards de livraison.

Nous sommes d'avis que le moment n'est pas venu de songer à fermer les bureaux de poste le samedi. Si on le faisait, les bureaux de poste seraient fermés deux jours de suite, ce qui rendrait le service au public insuffisant. Nul doute qu'une telle mesure entraînerait des protestations en masse, de la part du public.

(Traduction)

***COÛT DE LA COMMISSION DORION**

Question n° 2894—M. Pigeon:

Quel est le coût total à date (salaires, honoraires, etc.) des dépenses occasionnées par l'enquête de la Commission Dorion?

M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est: \$54,687.10. Ce montant représente le chiffre global des dépenses encourues jusqu'au 9 mars 1965.

L'ASSURANCE-RÉCOLTE

Question n° 2900—M. Enns:

1. Combien de gouvernements provinciaux ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur l'assurance-récolte nouvellement modifiée?

2. Quelles provinces ont déjà pris des dispositions contractuelles et lesquelles ont manifesté l'intention de participer à l'assurance-récolte à l'égard de la récolte de 1965?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): 1. Trois provinces, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Île du Prince-Édouard ont mis sur pied des programmes d'assurance-récolte en vertu d'ententes avec le gouvernement fédéral, comme le prévoit la loi sur l'assurance-récolte. Le Manitoba et la Saskatchewan ont fait savoir qu'elles auraient recours aux nouvelles dispositions sur la réassurance que renferme la loi. Les accords qui s'imposent pour modifier ceux qui existent à l'heure actuelle sont en voie de négociation. L'Alberta a déclaré qu'elle organiserait un programme d'assurance-récolte en 1965 et un accord approprié, comprenant une disposition pour la réassurance, est en voie de négociation.

2. Voir réponse à la première question.

LABORATOIRE DE SHIPPEGAN

Question n° 2901—L'hon. M. Flemming:

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il acheté dans la ville de Shippegan (Nouveau-Brunswick) un immeuble devant servir de laboratoire?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui l'a-t-on acheté, à quel prix et l'immeuble est-il assez grand pour satisfaire aux besoins?